



Conseil Municipal de Saint Yzens de Médoc

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le 26 février 2015 à 18 Heures 30

Présents: Messieurs : Cimbron, St Omer, Perrier, Robaut,
Mesdames : Bernard, Freche, Philippe, Letalle, Clémenceau, Alrivie,

Excusés :

Pouvoirs :

Absent :

Secrétaire de séance : Karine Letalle.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu du conseil du 22 décembre 2014.

Il signale que tous les procès-verbaux des derniers conseils précédents ne sont pas encore mis à jour. Il demande que les secrétaires de séance les mettent pour le prochain conseil.

1. Remplacement de M. Philippe CHRISTOPHE :

M. Le Maire informe le Conseil du caractère officiel de la démission de Philippe CHRISTOPHE du Conseil Municipal pour des raisons personnelles, qu'il ne lui appartient pas de commenter.

Il faut procéder à son remplacement dans les différents syndicats intercommunaux et instances où la commune est représentée, et éventuellement dans les commissions communales. Il s'agit :

- Du SIEM où il siégeait au bureau : Segundo Cimbron est désigné pour le remplacer.
- De l'IME CAT : Sylvie Clémenceau qui était suppléante est désignée titulaire et Teresa Bernard est désignée suppléante
- Routes Fossés Eclairage public : Patrick Perrier est désigné rapporteur de la commission et Teresa Bernard est ajouté aux membres.
- Par ailleurs, Gisèle Philippe s'inscrit comme membre de la Commission Sport Loisir Culture.

2. Débat sur les orientations en investissement :

Afin de permettre à la commission finance de travailler sur des orientations concrètes et chiffrées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de l'ordre de priorité suivant dans les travaux d'investissements proposés par les commissions :

- | | |
|---|---|
| 1. Réfection des croix | 9 011 € (avec participation des amis de l'église) |
| 1. Élagage des arbres de la place | 4 620 € (devis signé et commandé) |
| 1. Toiture de l'église (chêneaux, faîtage...) | 6 270 € |

1. Création d'un logement 10 rue de Loudenne	20 000 € env. (partie en régie)
1. Reprise sur chéneaux (trop plein)	devis à faire
1. Plafond de la salle des fêtes	estimatif à faire (en régie)
2. Chemin de Hernan	9 000 € env. (revoir devis)
2. Terrassement de l'écluse du Mait	1 854 €
3. Réfection d'une partie de la rue de Mazail (caniveaux)	19 525 €
4. Aménagement du tournant de la rue de Rigon	2 796 €
5. Aménagement d'un tournant rue du Grand Sigognac	5 920 €
6. Réfection du chemin du Mait	8 422 €

Les dossiers de mise aux normes de l'éclairage public et d'enfouissement des lignes rue de la Colonne seront traités à part, en fonction du calendrier déterminé par le SIEM qui finance ces opérations à 80 %.

Le conseil décide par ailleurs de l'achat de chaises neuves pour la salle des fêtes, et du renouvellement de la tondeuse autoportée tant qu'elle peut faire l'objet d'une reprise (devis de 4 580 € maxi).

Le devis pour la réhabilitation de l'écluse du Mait est laissé en attente de la décision de la commission routes et fossés de le transférer ou pas à la compétence du syndicat du bassin versant.

Stéphanie Freche demande s'il ne serait pas possible de refaire le réseau d'évacuation d'eau pluviale de la rue de Lamena. La question sera examinée avec l'enfouissement des lignes prévues qui concerneront une partie de cette voirie.

Par contre, il sera demandé un devis pour la mise en place de caniveaux le long de la rue de Couleys afin de mieux canaliser les eaux de ruissèlement, y compris la modification de la canalisation qui traverse la route vers le fossé.

3. Organisation des élections départementales des 22 et 29 mars :

Le Conseil municipal, après avoir été informé des heures d'ouverture du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars décide de la composition suivante du bureau (hors assesseurs désignés par les candidats) : Président : M. le Maire, Segundo Cimbron, membres : Patrick Perrier, Sylvie Clemenceau. Secrétaire : Stéphanie Freche.

Les tours de garde du bureau de vote sont organisés de la façon suivante :

08 h 10 h	Segundo Cimbron + Karine Letalle
10 h 12 h	Teresa Bernard + Cécile Alrivie
12 h 14 h	Patrick Perrier + Gisèle Philippe
14 h 16 h	Eric Robaut + Sylvie Clemenceau
16 h 18 h	Stéphanie Freche + Guy Durand St Omer

4. Projet CLIC, demande d'accord de principe :

M. le maire expose le principe et l'utilité d'un tel projet dans l'aide aux personnes âgées et dépendantes, et tout autant à leur entourage. Il s'agit de mettre en place un « guichet unique » pour les personnes concernées, qui les oriente vers la solution la plus adaptée à chaque cas, un organisme de coordination de l'ensemble des structures qui travaillent sur cette problématique, pour

une plus grande efficacité, un centre ressource et de veille qui permettra aux élus de savoir ce qui marche et ce qui ne marche pas pour ajuster leur politique sociale en direction de ces publics. Cela ne pourra qu'être une aide précieuse au CCAS de la commune pour orienter les personnes dépendantes vers les aides auxquelles elles ont droit.

Financé à plus de 50% par le conseil général qui a lancé l'appel à projet, ce dossier est porté par le pavillon de la Mutualité mais a besoin de l'apport des communes à hauteur de 0,80 à 1 € par habitant. M. le Maire indique qu'en tant que responsable de la plateforme sanitaire et sociale du pays Médoc, il est en contact avec la clinique mutualiste pour mettre en place une convention qui fixe les droits et devoirs de chaque partie, (les collectivités étant les financeurs) avec mise en place d'un Comité de Pilotage de l'opération permettant aux élus d'être associés dès le départ à la définition même du projet.

Il précise donc qu'il ne demande qu'un accord de principe pour une participation à hauteur de 1 € par habitant et que la délibération définitive ne pourra être prise qu'après validation du projet par le Conseil général (départemental) et accompagnée de ladite convention.

Le conseil municipal approuve l'accord de principe à l'unanimité.

5. Point sur les festivités:

Les membres de la commission font part des festivités prévues :

- Concert de musique renaissance : le 17 avril, coût : 600 €, avec « Pasta-partie » en conclusion à Loudenne.
- Il est proposé de mettre en place un concours de type « trivial Pursuit » (quiz géant avec apéritif), Il pourrait se faire le 5 juillet à St Yzans. Les autres communes de la CDC seront invitées à organiser le même concours dans leur commune pour terminer par une joute « intervilles ». La publicité sera faite au travers du réseau des points lecture de la CDC.
- Un spectacle musical de l'actrice Armelle fin août (date à définir avec elle)
- Fête du port de Lamena le 20 juin (fête de la musique)

Pour les Vinicultrices :

- Vendredi 17 : accrochage des œuvres.
- Samedi 18 : fête du village. (proposer à l'Abbé da rocha qu'il organise une messe à cette occasion)
- Dimanche 19 : vernissage. Et début du « Rallye peinture / château » (ou vin)
- Semaine 30 : Exposition et Rallye peinture
- Vendredi 24 : soirée paella / défilé de mode / Béné et les distiller's.
- Samedi 25 : course à pied et concert de clôture
- Dimanche 26 : Clôture des Vinicultrices par la remise des prix du Rallye.

Le programme est validé par le conseil.

6. Questions diverses :

Le Conseil Municipal est informé des nouveaux horaires d'ouvertures qui tiennent compte de l'embauche de l'agent administratif en CUI à 20 H / semaine et des besoins des services d'avoir des moments de travail sans ouverture au public. La mairie est donc fermée le mercredi et vendredi après-midi au public.

Le Conseil Municipal est également informé du retour de Madeleine de congé maladie le mardi 3 mars, sous réserve du résultat de la visite médicale de reprise qui sera faite la veille. Il faudra réorganiser le travail du secrétariat. Pour que ce soit fait en concertation avec les agents, M. le Maire et Sylvie Clemenceau recevront Madeleine dès le mardi 3 mars pour examiner avec elle la situation.

7. Astreinte SDIS

Rajouter les astreinte

La séance est levée à 20 h 45.